



PHOTO d'IDENTITE
OBLIGATOIRE

DOSSIER

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DU CANDIDAT

Merci d'écrire en lettres majuscules

INSCRIT POLE EMPLOI OUI NON IDENTIFIANT N° devis KAIROS

SALARIE OUI NON

NOM de naissance

NOM d'épouse

PRENOMS

SEXE F M DATE DE NAISSANCE AGE

VILLE DE NAISSANCE et DEPARTEMENT NATIONALITE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL fixe TEL portable

EMAIL

Cadre réservé à IF2M

Dispense des épreuves générales : OUI NON

Date de réception du dossier

Recevabilité : OUI NON

CONDITIONS A REMPLIR POUR INTEGRER LA FORMATION

- ✓ Expérience professionnelle ou bénévole auprès de jeunes enfants.
- ✓ Capacité d'écoute, sens des responsabilités et de l'observation.
- ✓ Avoir 18 ans dans l'année des épreuves finales.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A CE DOSSIER

- Photocopie des diplômes obtenus
- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité
- Personne de nationalité étrangère : copie du document autorisant la signature d'un contrat de travail en France
- 1 CV
- 2 photos d'identité récentes

Pour les personnes âgées de moins de 25 ans au moment de l'examen, merci de bien vouloir fournir :

- Photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile
- Photocopie du certificat individuel de participation à la journée de défense citoyenne

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE FORMATION ?

- Par pôle emploi
- Par une relation
- Internet
- Transition Pro
- Par un organisme Précisez ►
- Autre source d'information Précisez ►

COMMENT PREVOYEZ-VOUS DE FINANCER CETTE FORMATION ?

- Contrat alternant (professionnalisation, apprentissage)
- Transition Pro
- Pôle emploi
- CPF
- Je souhaiterai une aide pour ma recherche de financement
- Autre :

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DE
LA FORMATION

OUI NON
Cadre réservé à IF2M

SITUATION LORS DE L'ENTREE EN FORMATION

- Inscrit(e) à Pôle emploi depuis le ►
- Bénéficiaire de l'allocation chômage (ARE)
- Autre type d'allocation chômage, précisez ►
- Demande d'inscription à un stage de formation (attestation Pôle Emploi) :
Date ►
- Nombre de mois d'emploi à temps complet dans les 24 mois précédant l'entrée en formation
-

PARCOURS SCOLAIRE

DIPLOME	SPECIALITE	ANNEE D'OBTENTION	PAYS D'OBTENTION
<input type="checkbox"/> BAFA	Diplômé <input type="checkbox"/> en cours <input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> CAP			
<input type="checkbox"/> BEP			
<input type="checkbox"/> BAC			
<input type="checkbox"/> AUTRE			

Cadre réservé à IF2M

Dispense des épreuves générales : OUI NON

VOS MOTIVATIONS

Vous exprimerez en quelques lignes vos motivations à suivre la formation et exercer ce métier

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à Le

Signature du candidat.....

Les critères de l'obligation vaccinale sont définis par :

- LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, articles 12, 13 et 14 notamment ;
- Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Aussi :

- L'obligation est applicable à toutes les personnes exerçant leurs activités dans les établissements et services de santé, les établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à l'obligation vaccinale. Il n'y a pas de distinction de statuts entre les personnels salariés, les bénévoles ou les intérimaires ;
- Les stagiaires, sont soumis aux mêmes obligations que les professionnels exerçant dans les établissements qui les accueillent en stage. Ils sont donc tenus au respect des protocoles et mesures mises en place par ces établissements pour répondre au contexte de crise sanitaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ainsi, lorsqu'ils effectuent un stage dans l'un des établissements visés au I de l'article 12 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, ils doivent répondre à l'obligation vaccinale ;

Par ailleurs, s'agissant des modalités d'accès aux établissements de formation, le principe est celui d'un accueil de tous les étudiants dans l'enceinte des établissements dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. L'accès des étudiants à leurs établissements de formation n'est pas soumis à l'obligation vaccinale, ni à la présentation du "pass sanitaire".

« en cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance des informations liés à l'obligation vaccinale »

Fait à

Le

Signature du candidat

IF2M, LE PARTENAIRE DE VOTRE REUSSITE PROFESSIONNELLE



INSCRIPTIONS

Dossier complet à déposer ou adresser par courrier à l'adresse ci-dessous

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser auprès du département admission – information

DATE LIMITE DU DEPOT DE DOSSIER

Date du cachet de la poste faisant foi

Cadre réservé à IF2M

DATE D'ENREGISTREMENT DU DOSSIER

Cadre réservé à IF2M

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

IF2M

113, RUE MARIETTON - 69009 LYON

TEL. 04 78 62 02 02 - E.MAIL : contact@if2m-formation.fr

